



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **48-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 24 octobre 2013**

Le vingt-quatre octobre deux mil treize , à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 10 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 13

Présents : V.BELLE, Y.BOULARD, S.CIALDELLA (pv de F.GILABERT)), C.COIGNÉ (PV de M.BAFFERT) , C.DIDIER, G.FRIER (PV de A. CARBONARI) , V.GONNET, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

Absents excusés : M.BAFFERT, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN, P.MOLINARO, D.ROUX,

Secrétaire de séance : V.GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION

Validation de la convention entre le SIRD, l'association CEMEA, et le collège A. Fleming pour la mise en place d'un dispositif de formation/information sur les « bon » usages d'internet et des réseaux sociaux au collège Alexandre FLEMING à Sassenage en direction des élèves des classes de 5^{ème}.

Rapporteur Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence « prévention », a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale d'accompagnement des « bons » usages d'internet et des réseaux sociaux.

En effet, de plus en plus, les équipes éducatives des établissements scolaires du second degré font le constat suivant : des « mauvais » usages d'internet et des réseaux sociaux naissent des comportements problématiques et parfois même délictuels.

Outre la croissance exponentielle que passent certains jeunes sur les écrans, les incidences et les répercussions sur leurs rythmes et leurs aptitudes cognitives, il semble de plus en plus fréquent que certains usages « déviants » d'internet et des réseaux sociaux soient la cause de conflits, de rumeurs, de brimades, de diffamations.

Dans tous les cas, ces « mauvais » usages, parfois lourds de conséquences, nécessitent et justifient un travail d'accompagnement, d'information et de formation en direction des élèves.

Les parents également seront associés à ce projet. En effet, certains ne connaissent pas l'outil informatique et ne sont donc pas en mesure d'accompagner les pratiques de leurs enfants autour de cet objet et de ce fait ne peuvent pas assurer leur rôle de premier préventeur.

Cette action, relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, sera mise en œuvre durant le 4^{ème} trimestre de l'année civile 2013, au collège Alexandre Fleming de Sassenage au bénéfice des 8 classes des élèves de 5^{ème} du collège.

Elle est portée par le CESC (Conseil d'Etablissement à la Santé et le Citoyenneté) qui a proposé la mise en place d'un comité de pilotage dont la mission est de suivre la mise en œuvre de l'action et de l'évaluer. Cette instance sera pilotée par la coordination du CISPD Rive Gauche du Drac. Les apports pédagogiques ainsi que l'animation des séances de formation/information en direction des différents publics seront assurés par l'association des CEMÉA Rhône-Alpes. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active).

Considérant :

Les objectifs de l'action :

- Permettre aux élèves de mieux maîtriser et utiliser les différents outils informatiques qui s'offrent à eux.
- Travailler la question de la communication au sens large.
- Mettre enfants et adultes en réflexion sur l'effet d'un usage massif et tardif de ces outils, du point de vue de la santé et des rythmes. Ex : effets sur les capacités cognitives.
- Redonner aux parents une place éducative « de contrôle et d'accompagnement » dans les processus d'utilisation de ces outils par leurs enfants.

La présente convention est conclue pour une mise en œuvre de l'action durant le 4^{ème} trimestre de l'année civile 2013.

Le Collège Alexandre FLEMING s'engage à fournir aux CEMEA les moyens matériels nécessaires pour la bonne réalisation des actions de formations en direction des élèves, des

enseignants et des parents (salles aménageables, tableaux, ordinateurs avec accès internet et réseaux sociaux, lieux d'affichages...).

Le SIRD s'engage à fournir aux CEMEA les moyens matériels nécessaires pour la bonne réalisation des actions de formations : salle de réception pour le "Café Pédagogique", convoque le comité de pilotage de l'action et fourni les comptes rendus des réunions. Le SIRD pilotera l'évaluation de l'action.

Les CEMÉA factureront leurs interventions, en décembre 2013, au SIRD, pour la somme de :

2 500 €

- Le Comité, après en avoir délibéré

-DECIDE d'autoriser le Président du SIRD à signer la présente convention.

-DIT que la dépense correspondante est inscrite à l'article 611, chap 011 du budget 2013 du SIRD.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 Octobre 2013

Le Président,
Christian COIGNÉ



